



Séance du 16 juillet 2026

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 21	Représentés : 8	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-083	Affectation des résultats 2025 sur le budget principal 2026 de la Commune	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 22 JUIL. 2026 Publication sur le site internet municipal le : 23 JUIL. 2026
------------	---	--

L'an deux mille vingt-six et le seize juillet à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le dix juillet deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, M. CUTILLO, M. GUILLET, O. MORBELLI, B. RIPOLL, C. MARIE, W. PATERNA, P. VIDALOU, R. MOUNY, V. BAUME, M.L. VOLAND, A. DESLANDES, S. MENEUT, N. FRATE, S. ROCHEZ, O. ILLOUZE, M. RIBES, R. PEYROL, N. TRONC.

EXCUSES : D. BARBIER représentée par J. LEVI-VALENSI, D. JARNIGON représenté par G. SORBA, S. BOULINGUEZ représentée par D. CAMHI, S. BOURAS représentée par M. GUILLET, J.M. ARNAUD représenté par M. CUTILLO, A. RUBIOLO représentée par N. FRATE, A. CHIABRANDO représenté par S. MENEUT, L. MOREL représentée par N. TRONC.

Secrétaire de séance : Romain PEYROL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu la délibération n°2026-034 affectant les résultats 2025 sur le budget 2026.

Il a été constaté une erreur matérielle dans la rédaction de la délibération n°2026-034 sur l'affectation des résultats du compte financier unique 2025 vers le budget 2026.

Le montant inscrit dans la délibération susvisée incluait par erreur les Restes à réaliser (RAR) dans l'excédent d'investissement 2025, pour un montant excédentaire cumulé de **108.530,58 €**.

Les affectations effectuées sur la maquette budgétaire 2026 étaient cependant correctes.

Il y a donc lieu d'affecter les résultats du compte financier unique 2025 du budget principal de la commune sur le budget 2026, comme suit :

- Affectation du résultat cumulé excédentaire de fonctionnement, de 129.008,86 €, pour :
79.008,86 € au compte R002 en recettes de fonctionnement (inchangé)
50.000 € au compte 1068 en investissement (inchangé)
- Affectation du déficit d'investissement cumulé de **44.054,22 €** pour :
44.054,22 € au compte D001 en investissement

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE :**

- De modifier l'affectations du résultat d'investissement 2025 sur le budget 2026, prévue par la délibération n°2026-034, tel que présenté ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Romain PEYROL



Le Maire,
Joël LEVI-VALENSI



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2026-083

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-07-22T14-08-07.01 (MI271383681)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260716-2026-083-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Affectation des résultats 2025 sur le budget principal
2026 de la Commune

Date de décision : 16/07/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-083 Affectation des résultats 2025 sur le budget principal 2026 de la commune.PDF Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 22/07/26 à 14:08
Date 22/07/26 à 14:08
Date 22/07/26 à 14:13

Par ELSENHEIMER Sophie
Par ELSENHEIMER Sophie